

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 6 avril 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Laure MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Etienne RENAULT à M. Bruno POIGNANT.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à Mme Virginie PRADAL.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Thierry BRAYARD à Mme Laure MARCOCCIA-WARIN.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

Absents excusés :

Absents :

Mme SAADI Rosa, Mme BASTIEN-COTARD Karine.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission Culture du 31 mars 2021,

Considérant que la commune de Bry-sur-Marne crée un théâtre municipal et souhaite développer et intensifier l'offre culturelle de la ville,
Considérant qu'une offre artistique professionnelle et associative est programmée pour la saison 2021-2022,
Considérant que la mise en place d'une billetterie de recettes et des tarifs afférents est nécessaire,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs de la saison culturelle 2021-2022 suivants :

- Pour les spectacles :

TARIFS HORS ABONNEMENT			
Spectacles	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Normal	35 €	30 €	25 €
Tarif réduit	31€	26 €	21 €
Hors bryard	38 €	33 €	28 €
Enfant	10 €	7 €	5 €
Soirée exceptionnelle	50 €	-	-

Les catégories sont déterminées en fonction du coût de cession du spectacle :

- la catégorie A correspond aux spectacles avec « Tête d'affiche », soit 8 000 € et plus,
- la catégorie B représente les spectacles qui coûtent entre 4 000 et 8 000 €,
- la catégorie C ceux de moins de 4 000 €.

Lors de la venue d'un(e) artiste exceptionnel (le), un tarif unique de 50 € sera appliqué.

- Pour les concerts :

TARIFS HORS ABONNEMENT			
Concerts	Catégorie A (Théâtre)	Catégorie B	Catégorie C (Malestroit)
Normal	26 €	-	16 €
Tarif réduit	22 €	-	12 €
Hors bryard	30 €	-	20 €
Enfant	10 €	-	5 €

La catégorie A correspond aux concerts qui se dérouleront au théâtre de Bry-sur-Marne, la catégorie C quant à elle correspond aux concerts proposés à l'Hôtel de Malestroit.

- Pour les projections cinéma :

TARIFS HORS ABONNEMENT		
Cinéma	Adulte	Enfant
Normal	5 €	3 €

Des séances de cinéma sont prévues à raison de 6 par an pour des raisons de droit d'exploitation au sein du théâtre municipal.

- Pour les rencontres /conférences :

Parlez-nous de vous	Adulte
Normal	10 €
Hors bryard	12 €

Ce rendez-vous mensuel comprend des rencontres avec des personnalités, des conférences et se déroulera au sein du théâtre municipal.

- Pour les concerts et spectacles à l'Hôtel de Malestroit :

Entre nous à Malestroit	Adulte Catégorie A	Adulte Catégorie C
Normal	21 €	10 €
Hors bryard	24 €	13 €

Les concerts et des spectacles de catégorie A correspondent à un coût de cession supérieur à 1 500 €.

Les concerts et spectacles de moins de 1 500 € seront proposés à l'Hôtel de Malestroit pour la catégorie C.

TARIFS AVEC ABONNEMENT			
Spectacles	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Normal	28 € par spectacle	23 € par spectacle	18 € par spectacle
Tarif réduit	15 €	13 €	10 €
Hors bryard	35 €	25 €	20 €

Les tarifs des abonnements incluent 3 spectacles par an. Cette offre s'appliquera dès que le contexte sanitaire le permettra.

TARIFS AVEC ABONNEMENT			
Concerts	Catégorie A (Théâtre)	Catégorie B	Catégorie C (Malestroit)
Normal	15 €	-	10 €
Tarif réduit	8 €	-	5 €
Hors bryard	20 €	-	13 €

ARTICLE 2 : AUTORISE le maire à réactualiser annuellement les tarifs de chaque saison culturelle en fonction du coût de l'inflation.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 14 avril 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

